

## Pétition du SE-Unsa pour la mise en place du 80 % dans la Nièvre

Suite à nos interventions au niveau national, le gouvernement s'est engagé à donner des signes positifs vers nos collègues du 1<sup>er</sup> degré et propose de nouveau la possibilité de demander un 80 %.

En effet, la circulaire ministérielle parue au B.O. du 14 mars 2013, exprime clairement le souhait de voir son retour, et donne même les clés de sa mise en œuvre.

Lors de la CAPD du mardi 19 mars 2013, nous avons demandé au DASEN que nos collègues du 1<sup>er</sup> degré puissent bénéficier du 80 % comme tous les fonctionnaires dont les enseignants du 2° degré, y compris de façon annualisée comme cela est possible dans des départements voisins. Nous n'avons pas, à ce jour, de réponse explicite, cependant la circulaire départementale sur les temps partiels n'y fait pas référence.

Le temps partiel à 80 % dans la fonction publique est rémunéré à 85,7 %. Les enseignants des écoles comme les autres fonctionnaires ont tout autant besoin de ces dispositions pour allier vie professionnelle et vie personnelle.

Nous demandons l'accès au temps partiel à 80% pour les enseignants du premier degré dans la Nièvre, comme dans les autres départements où il est de nouveau proposé suite à la parution de la circulaire ministérielle.

Prénom	NOM	Ecole	Signature

Pétition à diffuser largement et à nous retourner :

SE Unsa – 15 rue Albert Morlon Ou par mail: